

Session Plénière du 13 Avril 2023

Question ORALE

Financement de la Convention TER

Monsieur le Président,

Lors de la session plénière du 15 décembre 2022, pour l'adoption du budget primitif, vous avez choisi de ne pas inscrire la provision pour risque relative au financement de la convention TER dont le devis supplémentaire pour l'année 2023 qui nous est demandé atteint 51,5 M€ au titre de la facture énergétique.

Vous nous aviez répondu en substance que l'inscription de la provision aurait pu constituer un mauvais signal dans le cadre des négociations tripartites Région-SNCF-Etat.

Pour autant vous aviez bien inscrit à la DM 2 2022 une provision de 20 M€ correspondant au devis supplémentaire pour l'année 2022, qui fait également l'objet de négociations.

Ce qui revenait tout simplement à se conformer à l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales, qui oblige à constituer une provision pour risques et charges dans ce cas de figure.

Nous aimerions comprendre ce qui justifie ce changement de doctrine entre 2022 et 2023.

Nous avons évoqué lors du débat budgétaire la difficulté pour la Région Centre-Val de Loire de maintenir ses ratios budgétaires pour 2023 dans la trajectoire annoncée.

En effet, la capacité de désendettement avoisine dangereusement le plafond légal des 9 années - encore qu'elle l'aurait dépassé si vous aviez inscrit les recettes de TICPE Grenelle en investissement plutôt qu'en fonctionnement comme cela est la règle - sans oublier le taux de marge brute qui tombe à 13,41%, en dessous du seuil critique des 15%.

Ce taux est un indicateur de la santé financière de notre collectivité, de sa capacité à investir ou à couvrir le remboursement de ses emprunts existants.

Mais ce sont précisément des éléments qui étaient de nature à conforter votre demande d'une double négociation :

- Après de la SNCF afin qu'elle justifie et surtout qu'elle rectifie le montant du devis supplémentaire.
- Après de l'Etat afin qu'il apporte une aide aux Régions dans ce contexte exceptionnel.

Personne n'imaginerait la Région contrainte ou bien de réduire l'offre de transport ferroviaire dont vous ne manquez pas, à juste titre, de souligner l'importance à plusieurs titres, ou bien d'augmenter les grilles tarifaires REMI dans le contexte inflationniste actuel.

C'est pourquoi nous souhaitons être informés de l'avancée des négociations en cours depuis maintenant plusieurs mois avec l'Etat et la SNCF.